la cgt DOUANES

INTERREGION DE DIJON

Compte rendu du Comité Technique du 28 juin 2016

Le Comité Technique des Services Déconcentrés de Dijon s'ouvre par l'habituelle approbation du dernier PV de séance (24 mars 2016). Celui du 07 avril 2016 est en cours de réécriture. La CGT, comme les autres OS s'abstiennent. Ce CTSD avait été boycotté par les OS.

Points donnant lieu à vote

L'ordre du jour commence par les mesures d'organisation des services, à savoir le regroupement de l'antenne viticulture de Chalon sur Saône avec le bureau de Chalon sur Saône, la création d'un centre de viticulture et de CI à Beaune et fermeture de la recette locale de Beaune, le regroupement des brigades de Chalon sur Saône et de Dijon à Dijon avec la fermeture de la brigade de Chalon sur Saône, le redéploiement des activités du bureau de Chartres avec la fermeture de la structure et l'implantation d'un poste de catégorie A à Delle BSE.

- Concernant les résidences bourguignonnes, le CHSCT 21, sollicité le 21 juin 2016, n'a pu se prononcer par manque d'information. Nous soulevons que le CHSCT n'a pas rendu d'avis pour que nous puissions délibérer. Nous soulevons aussi le non-respect des délais de transmission des informations de la part de

l'administration (article 50 du décret 2011-184 du 15/02/2011). A cet instant, le Président, M. Baillet, souhaite passer en force, faisant fi des règles de droit. Il s'en suit de longues palabres concernant "son ouverture au dialogue social" (d'après lui) en omettant les processus de décision des instances institutionnelles mis en place par l'administration.
Puis suspension de séance.
- Les OS, CGT et Solidaires en tête, (nous n'entendons pas les autres ...) demandons logiquement un report de ces mesures d'organisation des services. C'est une question de principe, principe qui nous fut d'ailleurs rappelé il y a quelques années dans d'autres réunions de ce type par cette même administration. "Je veux répondre aux soucis du personnel et vous me dites qu'il faut attendre. Pourquoi demander une expertise externe ?", dixit le DI. Et de renvoyer la faute sur les OS. Quel culot ! Voilà des années que le DI s'appuie sur les règles (quand elles lui sont bien entendu favorables) mais entend les détourner pour "répondre aux soucis du personnel". Pour lui ce report risque d'entrainer des RPS !!! Il a toutes les réponses à nous fournir, si on le souhaite. Ben non, ... et les RPS, le PSD en est largement responsable.

- Concernant Chartres, nous n'avions même pas l'avis du CHSCT 45 qui s'était prononcé favorablement à la fermeture du bureau de Chartres. En effet, les demandes des agents ont été satisfaites par la Direction du Centre.

Pour ces 4 résidences, report des débats au prochain CTSD, courant septembre.

- Concernant Delle BSE, il s'agit simplement de la création d'un poste (nous aimons) qui vient confirmer que la BSE, pourvu actuellement de 14 agents, va bientôt atteindre 20 agents (dont un maître chien) et devenir une moyenne unité, ce qui autorise un cadre A à en prendre la direction (flanqué de deux adjoints B). Le DR de Franche Comté confirme que suite aux attentats du 13 novembre, sa DR va recevoir 24 emplois. Le BCNJ de Delle, positionné à la confluence de l'autoroute Suisse (dont on voit enfin la fin des travaux), devrait, à terme, désengorger Bâle-Mulhouse où "la qualité du service est très moyenne" (dixit le DR ... après on peut se demander pourquoi la qualité est "moyenne").
Vote : CGT, Solidaires, USD-FO : oui. CFDT, UNSA : abstention.

Synthèse des groupe de travail CI-VITI

Il est fait un point d'étape sur la concertation locale (dans la DI, à la demande des OS) concernant le projet de réorganisation de la gestion et du contrôle de la filière vitivinicole de l'interrégion. Le Directeur Interrégional a rappelé que le principe tend à spécialiser les agents sur le métier de gestion et de contrôle de la viticulture et des contributions indirectes liées à la filière, mais aussi à renforcer les services (guichet unique VITI/CI) ainsi que leur capacité à lutter contre la fraude.
Les équilibres de charges de travail des centres Viti se discuteront lors de l'élaboration du BOP 2017.
Il est précisé la suppression des antennes viticoles pour devenir des centre Viti avec l'implantation d'un chef de service sur chaque site.

- **Pour la Bourgogne** : les agents de Dijon Viti et Chalon sur Saône Viti ne pensent pas approprié de regrouper le bureau de Beaune sur l'une des deux résidences, contrairement au souhait initial du DI. Les domaines viticoles sont trop spécifiques et l'implantation de Beaune se justifie eu égard au nombre de déclarants à la résidence. Notre intervention auprès des élus (Snad-info Beaune en novembre 2015) a porté ses fruits.

Quid de la zone du chatillonnais ? Actuellement rattachée à Dijon, cette zone pourrait être intégrée au périmètre auxerrois du fait d'une similitude des vecteurs de fraude avec la Champagne.

- **Pour le Centre** : Des soucis se posent sur le bassin viticole du Val de Loire. Cette zone d'appellation est à cheval sur deux circonscriptions douanières et certains déclarants profitent de grosses disparités de traitement entre la DI de Nantes et la DR du Centre. Des réunions sont prévues pour aplanir ces difficultés.

- **Pour la Franche-Comté** : Le DR de Franche Comté souhaite faire du bureau de Lons le Saulnier un expert en la matière. Les agents souhaitent conserver les activités de distillerie qui demeurent importantes dans ce bassin. Mieux, le DR a axé son discours sur l'humain. La CGT a souhaité que ces belles paroles, limite "trémolos dans la voix", étaient inédites dans ce genre d'instance et qu'elle espérait qu'elles ne se limiteraient pas à des

effets d'annonce.

Les groupes de travail effectués en amont entre des représentants de chaque DR et les agents concernés avaient été "fructueux et constructifs" (c'est beau non ?), selon un élément de langage souvent repris ce mardi 28 juin. Il nous semble cependant que certaines demandes, notamment des souhaits de formation dans des domaines très précis (CI, Viti, etc ...), les études de nouvelles charges de travail, les éventuelles mutations contraintes, etc. n'ont reçu que de vagues réponses. Il est cependant acté (page 7), dans le compte-rendu du groupe de travail, que "les agents sont conscients que les simplifications et la dématérialisation de la gestion doivent se traduire par une nette augmentation des contrôles". Cette nouvelle donne de simplification demandera du temps, elle ne peut se faire "du jour au lendemain" (...), la chaîne hiérarchique doit prendre en compte cette réalité avant de fixer des objectifs de contrôle trop ambitieux et déconnectés de ces réalités.

Quid des petits viticulteurs au niveau des télédéclarations ? Elles seront obligatoires au 31 décembre 2019.

Question diverses :

- Le calendrier des transferts des RR à Dijon est finalisé : Octobre 2018 pour Besançon et avril 2019 pour Orléans.

- Expérimentation arme longue en Franche-Comté suite aux annonces présidentielles à la suite des attentats de Paris. Une formation de formateurs de 15 jours est dispensée à La Rochelle. Cette formation est jugée difficile mais de qualité. Au départ, le manufacturier n'a pas pu fournir l'ensemble des armes pour l'expérimentation mais le problème est résolu. Les agents formés ne seront que des volontaires et auront 4 jours de formation. Le DR de Franche-Comté n'a pas hésité à faire appel à un formateur suisse rodé dans l'utilisation de ce type d'armes. Une doctrine d'emploi modulable est envisagée, c'est à dire qu'elle sera modifiable en fonction des premiers retours d'utilisation en mode "réel".

- Installation de la brigade de Bourges et du Bureau de Bourges sur un nouveau site commun.

- Le coût des travaux de la nouvelle brigade de Chalon sur Saône, pourtant vouée à disparaître courant 2018 comme énoncé dans le présent CTSD, est de 200 000 € !. Déménagement prévu au second semestre 2016.

- L'anonymat des procédures : après avoir évoqué le sujet au cours du CTSD du 17 novembre 2015, post-attentats de Paris, nous sommes revenus sur les évolutions récentes de la communication de la DG sur ce dossier. Nous avons indiqué, à l'instar de la communication nationale du SNAD-CGT, que cette demande d'anonymat des procédures était très prégnante chez les agents de terrain.

- Les bâtiments de l'ex brigade de Dijon pourraient servir à loger un service de 10 agents maximum.

- Des précisions ont été demandées sur la suppression des agents GIR. Le sujet a été évoqué en Conseil d'Administration. Cela aurait été évoqué "de façon anecdotique, comme ça", presque au pied levé, mais qu'il ne fallait pas s'inquiéter. La CGT et Solidaires sont surpris que le sujet soit traité avec tant de désinvolture par les DR et le DI. A les entendre, ce serait même une blague de potaches entre DR !!! Affaire à suivre, car les agents concernés, eux, l'ont appris par leurs collègues de travail, des policiers ou des gendarmes !

Vos représentants CGT :

AUGRIS Hervé
BILLARD Christophe
LIEZ Gérald

Experts :

BOUDOT Christophe
RAYNAUD Françoise